

CONSEIL COMMUNAL DU 02 FEVRIER 2023

19 h 00

ORDRE DU JOUR

- Appel nominatif des membres du Conseil Communal
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communal du 5 décembre 2022
- Procédure de dénomination du nouveau parc de Lomme
- Questions diverses
- Examen des questions orales

2023/ 01	Adoption du budget primitif pour l'exercice 2023.
2023/ 02	Taux communaux des contributions directes.
2023/ 03	Budget primitif 2023 – Autorisations de programme et crédits de paiement.
2023/ 04	Echange foncier entre la Ville et Hurban – parcelles A5568p et A5566p – rue du Château d'Isenghien.
2023/ 05	Convention de mutualisation entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville pour une solution de gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner et des Autorisations du Droit des Sols.
2023/ 06	Plan d'actions en faveur de la Biodiversité.
2023/ 07	Opération de rénovation des luminaires d'éclairage public - Fonds de concours métropolitain dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Convention d'attribution entre la Métropole européenne de Lille et la Ville.
2023/ 08	Prime à l'achat de vélo et accessoires 2023.
2023/ 09	Commission extra-municipale « Vivre la Ville » 2020 – 2026 – Modification de sa composition.
2023/ 10	Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement CAF relatives aux ALSH, à l'aide loisirs équitables accessibles pour Lille et les communes associées de Lomme et Hellemmes.
2023/ 11	Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.
2023/ 12	Subventions au titre de l'année 2023.
2023/ 13	Conventions entre la Ville et Lomme Basket Club.
2023/ 14	Aides habitat durable, transition écologique et façades.

- 2023/ 15 Marchés de transport de personnes pour la Ville de Lille et ses communes associées ainsi que leurs trois CCAS.
- 2023/ 16 Prestations de transport de repas pour l'ensemble des restaurants scolaires et des crèches de la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et Hellemmes - Autorisation de signature du marché.
- 2023/ 17 Accord-cadre portant sur des travaux de maintenance pour la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et Hellemmes, les CCAS de Lille, Lomme et d'Hellemmes et le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière (SIGFA) pour animaux errants de Lille et ses environs, ainsi que des bâtiments appartenant à des tiers sur lesquels le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Lille est amené à intervenir en situation de péril - Délibération modificative.
- 2023/ 18 Missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Appel d'offres ouvert - Délibération modificative.
- 2023/ 19 Droit de pétition locale - Modification de l'article L. 1112-16 du CGCT - Modification de la délibération n° 21/86 du 05 février 2021.

CONSEIL COMMUNAL DU 2 FEVRIER 2023

19 h 00

SYNTHESE DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

- 2023/ 01 Adoption du budget primitif pour l'exercice 2023.**
Le Conseil Communal est appelé à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2023 élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.
- 2023/ 02 Taux communaux des contributions directes.**
Il est demandé au Conseil Communal d'adopter les taux de contributions directes pour l'exercice 2023.
- 2023/ 03 Budget primitif 2023 – Autorisations de programme et crédits de paiement.**
Il est demandé au Conseil Communal d'adopter les montants de crédits de paiement inscrits au budget primitif 2023 pour la réalisation des investissements pluriannuels.
- 2023/ 04 Echange foncier entre la Ville et Hurban – parcelles A5568p et A5566p – rue du Château d'Isenghien.**
L'aménageur Hurban a conduit une opération d'aménagement dans la zone du Grand But à Lomme dans le cadre de laquelle des découpages fonciers ont été effectués. Certains nécessitent aujourd'hui des ajustements afin de mettre en conformité l'affectation de l'emprise et son propriétaire. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir décider de régulariser les découpages parcellaires liées à l'aménagement de la zone du Grand But, par l'échange sans soulte des parcelles A 5568p à revenir à la société HURBAN ou toute autre constituée à cet effet (notamment la SARL AGORA) et A 5566p à revenir à la Ville et autoriser M. le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet.
- 2023/ 05 Convention de mutualisation entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville pour une solution de gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner et des Autorisations du Droit des Sols.**
Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville relative au logiciel mutualisé de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et des autorisations du droit des sols (ADS).
- 2023/ 06 Plan d'actions en faveur de la Biodiversité.**
Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la Ville de Lomme s'est engagée dans des actions de restauration, de préservation et de renaturation de son territoire. Il est demandé au Conseil Communal d'adopter le plan d'actions en faveur de la biodiversité proposé.
- 2023/ 07 Opération de rénovation des luminaires d'éclairage public - Fonds de concours métropolitain dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Convention d'attribution entre la Métropole européenne de Lille et la Ville.**
La baisse de l'intensité lumineuse de l'éclairage public s'inscrit parmi les dix mesures fortes du plan d'urgence et d'avenir lommeois de sobriété énergétique. La rénovation des luminaires d'éclairage et le déploiement des LED sur le territoire est donc une priorité de la Ville. A ce titre, la Ville a sollicité le fonds de concours de la Métropole européenne de Lille (MEL) en présentant un dossier de rénovation énergétique et bas carbone de l'éclairage public. Le fonds de concours attribué par la MEL est d'un montant maximal de 98.667,96 €, soit 40 % du montant de l'assiette éligible. Il est

demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention d'attribution entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville permettant le versement de ce fonds de concours.

- 2023/ 08** **Prime à l'achat de vélo et accessoires 2023.**
Confrontée aux épisodes désormais récurrents de pollution atmosphérique due en partie à la circulation routière, la Commune associée de Lomme s'est engagée, dans le cadre de sa politique « Lomme en TransitionS », à développer une politique « Mobilités Durables » et sa cyclabilité. La Commune encourage dès lors ses habitants à acquérir un vélo et des accessoires de sécurité et d'équipement du vélo, en renouvelant son dispositif de prime à l'achat. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une prime à l'achat de vélo et accessoires aux habitants lommois et d'approuver la charte d'engagement annexée.
- 2023/ 09** **Commission extra-municipale « Vivre la Ville » 2020 – 2026 – Modification de sa composition.**
Par délibération municipale n° 20/439 du 11 décembre 2020, la Commission extra-municipale « Vivre la Ville » a été renouvelée afin de poursuivre sa contribution à placer les personnes en situation de handicap au cœur des missions des services publics locaux. Suite à la démission de Monsieur Roger VICOT en tant que Maire délégué de la commune associée de Lomme, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission par Monsieur Olivier CAREMELLE, nouveau maire délégué de la commune associée de Lomme. En cas d'empêchement de Monsieur Olivier CAREMELLE, la commission sera présidée par Monsieur Philippe LEMIERE, conseiller délégué à l'accessibilité, au Handicap et au Programme « Vivre la Ville ». Il est demandé au Conseil Communal de prendre acte de la modification de la composition de la commission extra-municipale « Vivre la Ville ».
- 2023/ 10** **Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement CAF relatives aux ALSH, à l'aide loisirs équitables accessibles pour Lille et les communes associées de Lomme et Hellemmes.**
Les conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH et à l'aide aux loisirs équitables accessibles (LEA) conclues entre la Ville de Lille et les communes associées de Lomme et Hellemmes et la CAF du Nord arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature des conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH et la convention d'objectifs et de financement LEA entre la CAF du Nord et la Ville, d'une durée de 2 ans, du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.
- 2023/ 11** **Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.**
Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de subventions exceptionnelles à diverses associations pour des projets ou actions, pour un montant total de 8.500 €.
- 2023/ 12** **Subventions au titre de l'année 2023.**
Il est proposé au Conseil Communal d'accorder, au titre de l'année 2023, des subventions de fonctionnement aux associations, pour un montant total de 423.481 €.
- 2023/ 13** **Conventions entre la Ville et Lomme Basket Club.**
Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville et Lomme Basket Club.
- 2023/ 14** **Aides habitat durable, transition écologique et façades.**
Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique et de sa stratégie climat et la ville bas carbone, la Ville s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration

durable de l'habitat. Un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées sont proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon performante et durable, ainsi que pour les engager à la transition écologique et l'embellissement de leur façade.

2023/ 15 Marchés de transport de personnes pour la Ville de Lille et ses communes associées ainsi que leurs trois CCAS.

La délibération porte sur le renouvellement des marchés de transport de personnes pour Lille, Lomme et Hellemmes ainsi que leurs trois CCAS avec un lot pour le transport régulier des personnes (piscines, etc.) et un lot pour le transport ponctuel (sorties scolaires, ACM, etc.).

2023/ 16 Prestations de transport de repas pour l'ensemble des restaurants scolaires et des crèches de la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et Hellemmes - Autorisation de signature du marché.

La Ville a fait le choix d'assurer le service de restauration collective en régie publique. Dans ce contexte, une cuisine centrale ayant une capacité de production de 17 000 repas fonctionne depuis août 2016. Cet établissement de 3500 m² situé 3 rue Jean Perrin à Lille produit environ 2.200.000 repas annuels, scolaires, crèches et centres de loisirs confondus. Actuellement 14 000 repas y sont produits par jour. Le marché permettant d'assurer la livraison des repas arrive à échéance le 14 juin 2023. Pour assurer la continuité du service public, il est nécessaire de relancer ce marché.

2023/ 17 Accord-cadre portant sur des travaux de maintenance pour la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et Hellemmes, les CCAS de Lille, Lomme et d'Hellemmes et le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière (SIGFA) pour animaux errants de Lille et ses environs, ainsi que des bâtiments appartenant à des tiers sur lesquels le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Lille est amené à intervenir en situation de péril - Délibération modificative.

Cette délibération permet de rectifier quelques erreurs matérielles concernant l'accord-cadre à bons de commandes du lot Clôtures (montant maximum des bons de commandes) et d'autoriser la signature des accords-cadres à bons de commande vitrerie et à marchés subséquents Construction bois-charpente bois.

2023/ 18 Missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Appel d'offres ouvert - Délibération modificative.

Cette délibération a pour objet de modifier la délibération n° 22/439 du 30 septembre 2022 qui a autorisé le lancement d'un appel d'offres permettant la réalisation des missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme. En effet, le marché de relevés topographiques sera alloué en 2 lots : Lot 1 Relevés topographiques en 2D et Lot 2 Relevés de maquettes numériques.

2023/ 19 Droit de pétition locale - Modification de l'article L. 1112-16 du CGCT - Modification de la délibération n° 21/86 du 05 février 2021.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite "loi 3DS", a modifié l'article L. 1112-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur le droit de pétition locale à compter du 23 février 2022. Il est demandé au Conseil Communal de modifier, en conséquence, la délibération n° 21/86 du 5 février 2021 portant fixation des modalités du droit de pétition locale à Lille, Hellemmes et Lomme.